

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 01 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 01 juillet, à vingt heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Médiathèque, sous la Présidence de Patrick Grosjean, Maire.

Étaient présents :

M. GROSJEAN PATRICK, Maire

M. BARRAY Tony, Me CAPON Lindsay, Mme CARON Monique, Mme. CARPENTIER Christine, M. DÉGARDIN André, Me DESCROIX Thérèse, M. DOUBLET Grégory, M. DUBLANCHER Franck, Me GARDE Isabelle, M. Emmanuel NOEL, M. PELLETIER Eric, Me RAFFRAY Agnès, M. SANTERRE Jacky. M. THOREL Michel, M. TRICOT James,

Absents excusés :

M. LANGLET Philippe, ayant donné pouvoir à M. DUBLANCHER Franck

Mme LEFRANS Nicole, ayant donné pouvoir à André DÉGARDIN

Mme LENNE -BEAUVISAGE Camille, ayant donné pouvoir à M. TRICOT James

Absents :

Secrétaire de séance : Mme CAPON Lindsay

Auxiliaire de séance : Mme MEREUX Nathalie

Point		Ordre du jour
1	Instance	Approbation du compte rendu du dernier conseil
2		Décisions par délégation
3	Finances	Fiscalité des logements vacants
4		Éléments de confort-fiscalité habitation
5		Aides exceptionnelles aux associations
6		Dons ASEG-Vitrail du Tympan
7		Occupation du domaine public
8		Dons ASEG Restauration tableau Saint Norbert
9	Habitat	Dénomination nouveau parking
10	Travaux	Convention TE80 pour caméras Entrées de ville
11		Convention TE80 pour Feux de croisement
12	Personnel	Tableau des effectifs suite à création de poste
13	Service Eau potable	Effacement de dettes
14	Point supplémentaire	Subvention Amendes de police
15	Informations/ questions diverses	

Annexe 1 : Compte rendu du 27 avril 2026

Le quorum étant atteint (16 présents) en sus des 3 pouvoirs, Monsieur le Maire a ouvert la séance en expliquant que le point 3 serait reporté au prochain conseil en raison de nouveaux éléments parvenus le matin même.

Il a, ensuite, demandé aux membres présents s'ils acceptaient l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour pour bénéficier d'une subvention d'amendes de police. Les membres présents ayant acceptés, le point 14 a été inscrit.

1 – APPROBATION DES COMPTES-RENDU

Considérant la tenue des derniers conseils municipaux et la lecture de leur compte rendu

- Le compte rendu du conseil du 27 avril 2026 a été approuvé à l'Assemblée délibérante, à l'unanimité.
- Le compte rendu du conseil du 05 juin 2026 a aussi été approuvé, à l'unanimité.

2 – DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire a présenté les décisions prises pour la bonne gestion de la commune :

- VC 2026-1 Budget Principal : Régul Matériel Informatique suite à une erreur de montant inscrit au BP 2026
- VC 2026-2 Budget Principal : Régul Mandat EDET à la demande du SGC-Baie de Somme.

FINANCES

3.Fiscalité des logements vacants

Le point 3 a été reporté à la prochaine séance

4.Eléments de confort : fiscalité des locaux d'habitation

La Direction départementale des finances publiques de la Somme est désormais en mesure de réaliser pour la commune la fiabilisation des éléments de confort des locaux d'habitation (maisons et appartements).

Ainsi, pour les collectivités volontaires, ce dispositif de fiabilisation des locaux d'habitation vise à corriger les évaluations foncières des locaux d'habitation pour lesquels certains éléments de confort sont manquants (raccordement à l'eau, à l'électricité, présence d'un WC, lavabo, chauffage ou climatiseur, douche ou baignoire). Ce dispositif a pour objectif d'améliorer l'équité fiscale entre les propriétaires.

Par conséquent, certaines bases seront revalorisées, ce qui entraînera pour certains propriétaires une augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties ou de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour entrer dans cette démarche, au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires 2027, il est demandé de

retourner un coupon réponse avant le 30/09/2026 et il est recommandé de faire délibérer le conseil municipal sur la mise en œuvre du dispositif de fiabilisation des éléments de confort dans la commune.

Il est à noter que ce dispositif sera reconduit les années suivantes.

En cas d'adhésion, les usagers seront destinataires d'un courriel via "Mon Espace Finances Publiques" mentionnant les rectifications qui interviendront au titre de la mise à jour des éléments de confort pour leur habitation (impliquant de fait une revalorisation des bases calculées).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

l'Assemblée délibérante a décidé à l'unanimité (19 voix)

- D'acter l'inscription de la commune dans une démarche de revalorisation des éléments de confort et entrera dans le dispositif à compter du 01 janvier 2028.

5.Aides exceptionnelles aux associations

Les demandes d'aides exceptionnelles reçues à ce jour.

- **Association MXML**

Considérant les frais engagés par l'Association MXML, l'Assemblée délibérante a décidé à l'unanimité.

- D'accorder une aide exceptionnelle de 200€
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer.
- D'ouvrir les crédits utiles.

6.Don ASEG

Les démarches entreprises, les dernières années, quant à la restauration du mobilier classé de l'église de Gamaches, élément important du patrimoine de la commune, ont abouti ou sont en passe d'aboutir. Ceci grâce à une collaboration entre l'ASEG et la commune. L'association a à cœur de proposer de nouvelles rénovations à l'exemple du tableau Saint Norbert et des vitraux du tympan, du transept et des 2 baies du chœur droit. Les subventions destinées à la restauration de vitraux devaient être accordées par la DRAC cependant, en raison des travaux déjà prévus par la commune pour la couverture de l'église, il n'a pas été envisagé de réaliser rapidement ces travaux de vitraux.

Toutefois, un mécène, qui souhaite rester anonyme, a déjà versé à l'ASEG les fonds nécessaires à la restauration du vitrail du tympan, dont le devis s'élève à 14 241.34€ TTC (11 867.78€ HT)

Par conséquent, l'ASEG souhaite que la commune de Gamaches accepte un don de la somme exacte nécessaire à cette restauration, soit la somme de 11.867 € + 71,19 € (pourcentage de tva non remboursé) ou au total 11.938, 97€. Monsieur le Maire

précise que dans ces conditions, elle ne sollicitera aucune aide de la part de la Drac et du Département de la Somme.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
l'Assemblée délibérante a décidé à l'unanimité.

- D'autoriser Monsieur le Maire à accepter ce don de 11 938.97€

7.Occupation privative du domaine public

Le commerce Le Chalet, situé sur la place Maréchal Leclerc demande à bénéficier d'un contrat d'occupation privatif du domaine public et à ce que la noue, située devant son commerce, soit recouverte d'une terrasse en bois. L'entretien de cette terrasse réalisée par les agents de la commune étant à la charge du commerce (cette mention sera inscrite sur le bail de location).

Il serait pertinent d'appliquer une remise gracieuse de 6 mois à l'exemple des autres bénéficiaires de location du domaine public.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
l'Assemblée délibérante a décidé à 18 voix et 1 abstention (de Me Thérèse Descroix)

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public par l'établissement "le Chalet", pour une durée de 5 ans à compter du 01 juillet 2026.
- De fixer le montant du loyer à 810 € par an, avec une fréquence trimestrielle
- Une remise gracieuse de 6 mois à compter du 01 juillet 2026

8.Subvention DRAC et Département de la Somme- Restauration tableau Saint Norbert

L'association ASEG ayant proposé un nouveau don pour couvrir les frais liés à la rénovation du tableau Saint Norbert et au vitrail du transept, celui-ci correspondrait aux mobiliers classés suivants :

- Tableau Saint Norbert : 10515.60€
- Vitrail du transept : 7428.12€

Au total, ce nouveau don s'élèverait à 17 943.72€. Il viendrait en complément du don de 11 938.97€ pour le vitrail du tympan. Le tout correspondrait à 29 882.69€. La commune ne sollicitera donc pas d'autres financements.

Entendu l'exposé sur le second don de l'ASEG,
l'Assemblée délibérante a décidé à l'unanimité.

- D'autoriser Monsieur le Maire à accepter ce don de 17 943.72€

HABITAT

9.Dénomination nouvelle place

Il est d'intérêt culturel, historique et communal que la dénomination du parking, situé sur l'emplacement de l'ancien Texti, rue Charles de Gaulle au croisement des départementales RD48 et RD 1015, soit modifiée du nom de « Place Luce Allin»,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
l'Assemblée délibérante a décidé à l'unanimité.

- D'adopter la dénomination « Place Luce Allin »
- De charger Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.
- D'habiliter Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

TRAVAUX

10.Convention 16-TE-0057-VP Travaux Vidéo protection entrées de ville

Une attention particulière a été portée aux caméras lectrices de plaques d'immatriculation, car elles sont absentes sur la commune.

La TE 80 a transmis une convention pour les travaux de pose de 7 caméras pour un montant total de 86 138€ . Après déduction des aides de la TE80, le reste à charge pour la commune s'élèverait à 54 260€HT. Cette somme ne sera pas déduite de l'avoir actuel afin de la conserver pour la phase 3.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
l'Assemblée délibérante a décidé à l'unanimité.

- D'approuver la Convention TE80- Vidéoprotection Cameras VPI
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.
- D'ouvrir les crédits nécessaires.

11.Convention 16-TE-0520-EP-Travaux feux de croisement

Une autre attention particulière a été portée aux feux de croisement de la RD 1015.

La TE 80 a transmis une convention pour les travaux de remplacement des feux de croisement RD 1015/RD 48 et une création de feux de croisement RD 1015/936 pour un montant total de 212 319.00€ . Après déduction des aides de la TE80, le reste à charge pour la commune s'élèverait à 126 393.00€HT. Cette somme ne sera pas déduite de l'avoir actuel afin de la conserver pour la phase 3.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
l'Assemblée délibérante a décidé à l'unanimité.

- D'approuver la Convention TE80- Feux de croisement
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.
- D'ouvrir les crédits nécessaires.

PERSONNEL

12. Tableau des effectifs suite à création de poste

Création de poste (vacance d'emploi) ci-après :

- 1 poste d'adjoint administratif (au 01/07/2026)

L'Assemblée délibérante a décidé à l'unanimité.

- Les modifications au tableau des effectifs dès que de droit.
- L'adoption du tableau des effectifs annexé.
- L'ouverture des crédits alloués

SERVICE EAU POTABLE

13. Effacement de dettes-Service EAU

Aux vues des décisions prises par le Tribunal, transmises par les services finances, Madame la Responsable du SGC Baie de Somme a demandé l'effacement des dettes suivantes : factures d'Eau.

L'Assemblée délibérante a décidé à l'unanimité.

- L'effacement de dettes à hauteur de 2338.56 € a été approuvé, à l'unanimité par l'Assemblée délibérante; ainsi que l'inscription des crédits au budget Eau de l'exercice en cours.

14. Subvention Amendes de police- Aménagement de sécurité sur la RD 48 et réfection de trottoir des rues adjacentes à la place du Petit Marché.

Les travaux d'aménagement provisoire de la RD 48 et les travaux de réfection des rues adjacentes à la place du petit Marché pourraient être subventionnés par le Département de la Somme au titre des Amendes de police (dispositif d'Etat géré par le Département) .

Entendu l'exposé de monsieur le Maire,

L'Assemblée délibérante a décidé à l'unanimité :

- D'approuver la demande d'aide d'Amendes de police à hauteur de 30% du coût des travaux HT cités, selon le plan de financement suivant :
 - **Montant des travaux** 258 388.19€HT + 51 677.63 €TVA = **310 065.82 €TTC**
 - Aménagement de la RD 48 : estimation de V3D à hauteur de 68 322.50€ HT

- Réfection des trottoirs des rues adjacentes à la place du petit Marché : 178 240.27€HT (devis STPA)
- Maîtrise d'œuvre (MOE) pour les réfections : 11 825.42€Ht (devis V3D)
- Charge TVA : 51 677.63€ (20%)
- **Subvention Amendes de police**
 - Subvention (30%) **77 516.45€ HT**
- **Reste à charge communale : 232 549.37 €**

15.QUESTIONS ET INFORMATIONS

Parole donnée à Isabelle Gardé

- Merci aux agents de la police municipale pour leur réactivité face aux besoins d'eau des élèves (achats supplémentaires et livraison dans la journée)
- Achats de ventilateurs ou climatiseurs à envisager pour les écoles en raison de canicule lors des semaines scolaires (nouvelle situation pour la commune)
- Les conseils d'école ont eu lieu, Madame Gardé a été destinataire des comptes rendus.
- Madame Gardé dit être satisfaite de l'organisation des fêtes de Gamaches au regard de toutes les manifestations.

Parole donnée à Michel Thorel

- Depuis le déplacement des containers devant l'espace Victor Delabre, les associations demandent le traçage des places de stationnement sur le parking.
- Le critérium de Gamaches aura lieu le vendredi 03 juillet.
- La fermeture à clef du stade doit être envisagé car il y a trop d'allers et venues dans cet espace, même parfois de nuit.
- La restauration en peinture des vestiaires est demandée par l'association de foot.
- Les peintures sont à envisager dans les vestiaires de l'arc club et de la boxe.
- Il faudrait aussi envisager l'aménagement du local du terrain de tennis (contacts pris auprès de Mesdames Delardemelle et Dieu à ce propos)
 - Un forfait de 30€ pour les 2 mois d'été devrait être mis en place pour la location du terrain de tennis
- **Pour précision, Monsieur Michel Thorel a été insulté par 2 personnes présentes sur le terrain de tennis alors qu'il était fermé.**

Parole donnée à Thérèse Descroix

- Merci aux 16 associations qui ont répondu présentes à la fête de Gamaches.
- Canicule : registre en cours d'élaboration pour les personnes vulnérables, isolées, âgées ou handicapées de plus de 65 ans.
- La prochaine commission Animation aura lieu en juillet.
- Des lumières restent allumées de nuit au gymnase : à signaler.
- Une bouche d'égout qui claque au passage des voitures devant le laboratoire (les travaux auront lieu le jeudi 02 juillet justement)

Parole donnée à Jacky Santerre

- Félicitations à Monsieur Michel Thorel pour son investissement dans la vie municipale, notamment sportive.
- Monument aux morts : mise en place de grille ou chaîne pour empêcher les enfants de jouer dessus lors des cérémonies
 - Le drapeau doit être hissé la veille de la cérémonie, a répondu Monsieur Dublancher.
 - Le drapeau européen n'a pas sa place lors des cérémonies nationales.
- Place de stationnement à gauche de la sortie du parking de la place du Maréchal Leclerc : très gênante, voire dangereuse car empêche la visibilité venant de gauche mais utile aux clients de la boucherie.

Parole donnée à Monique Caron

- Félicitations aux enseignants pour l'organisation de leur fête des écoles.
- Rue de la Pologne : les travaux demandés sont en cours de réalisation.
- Terrain de foot : le grillage est abîmé. Son remplacement pourrait être envisagé en dur pour accueillir des panneaux publicitaires.
- Les subventions aux associations sont normalement accordées 1 fois pour l'année. Est-il envisagé d'en accorder d'autres ? : cela pourrait arriver selon les projets portés durant l'année.
- Quel est le bilan de la fête de la musique 2026 ? : 400 personnes en 2 jours sous la canicule avec un coût divisé en 2 en comparaison des années précédentes.
 - Les musiciens ont récupéré, eux-mêmes, leur chaise laissée à l'ombre dans la cour de la mairie pour éviter d'être brûlés.
- Madame Caron souhaite les coordonnées de l'ensemble des membres du conseil : la liste sera transmise par madame Leleu.
- Madame Monique Caron félicite madame Carpentier et les services pour le nouveau site de la commune.

Parole donnée à Tony Barry

- Pourquoi les écoles de Gamaches n'ont pas été fermées lors de la canicule à l'exemple des autres communes de la CC des Villes Sœurs.
 - L'arrêté préfectoral de la Somme laissait le choix aux parents de scolariser leur enfant. La commune a choisi de maintenir les activités périscolaires pour les besoins des parents qui ne pouvaient pas se libérer ; la fermeture des temps scolaires n'étant pas de son ressort.
- Quel lieu de fraîcheur peut créer la commune dans chaque école aux vues des températures dans les classes.
 - Ces lieux concernent autant les enfants que les personnes âgées.
 - un plan canicule doit être mis en place avec les écoles.
 - Le personnel doit être mobilisé pour donner rapidement de l'eau aux enfants même si elle provient de la fontaine de la cantine scolaire.
 - 6 bancs seraient bienvenus dans la cour de Lucien Martel.

Parole donnée à André Dégardin

- 1 poubelle manquante aux tables près de l'étang de l'Epinoy.
 - Le ramassage des poubelles a lieu tous les samedis par les agents de la commune après les encaissements sur le marché, a précisé Monsieur James Tricot.

Parole donnée à Franck Dublanche

- La salle du 1000 club est vitrée de tous côtés ; est-il envisagé une climatisation ?
 - La salle Brassens serait plus adaptée comme salle fraîcheur
 - L'Ehpad a proposé un accueil des personnes âgées lors de la semaine de canicule. Une seule personne a demandé un transport à ce sujet.
 - L'arrêté préfectoral annulait les réunions publiques, néanmoins une association a maintenu une AG à 14h lors de la journée la plus chaude.
- Monument aux morts : il serait pertinent de le clôturer pour éviter les jeux d'enfants que les parents ne surveillent pas, sans parler de la notion de respect qu'ils ne transmettent pas.
- Le porche de la mairie doit rester fermé lors des cérémonies et animations car les enfants sont partis y jouer sans qu'aucune surveillance. En raison de la présence d'un cours d'eau, il est important que ces enfants soient visibles par leurs responsables.
- Monsieur Petit ne peut plus entretenir le chemin entre la rue Iréné Leroy et le chemin vers l'étang du Moulin à Raines.
 - Voir avec les jardins de la Bresle pour une reprise

Parole donnée à Christine Carpentier

- Madame Monique Caron félicite Madame Christine Carpentier pour le nouveau site internet de la commune.

Parole donnée à Grégory Doublet

- Cinépop : la première diffusion (Film : Mickael) a été reportée , la suivante aura lieu le 10 juillet.
- Fête de Gamaches : 1 journée festive organisée par le Comité des fêtes avec la diffusion du match du jour sur grand écran en fin de journée (M6 et la commune ont donné leur accord).

Parole donnée à Agnès Raffray

- Tout va bien.
- Les travaux de la Cellule commerciale sont terminés ; la location à l'Association du Vimeu est en préparation et sera finalisée lors de la rencontre du 09 juillet. Une ouverture pour octobre est envisagée.
- Pour précision, des locaux corrects sont très difficiles à trouver par les commerçants donc le loyer à hauteur de 450€ par mois avec une année gratuite est considéré comme exagéré par les membres du conseil aux regards des coûts supportés par la commune et de la superficie de 200 m2.

Parole donnée à James Tricot

- Place du petit Marché : les travaux de chaussée des rues Echevinage, Tannerie, Dr Roux et Jules Ferry auront lieu en juillet. les travaux de la place débuteront en septembre.
- Pont Longroy/Gamaches : 1 an de travaux avec fermeture de cet accès. Le démarrage aura lieu en 2027. Subvention éventuelle du Département de la Somme dans le cadre du Fond d'Appui.
- Camping les Marguerites : le concessionnaire doit effectuer les travaux de réparation de la piscine. Une recherche de fuite de nuit sera ensuite envisagée avec la participation de Monsieur Tricot James et Hydra afin d'aider Seasonova à résoudre son problème de fuite récurrente. Aucune nouvelle réduction de facture ne sera accordée et le concessionnaire doit cesser de solliciter plusieurs prestataires pour ensuite demander des réductions de factures.

Clôture à 22h10

Signature de Monsieur le Maire

Patrick GROSJEAN

Signature de la Secrétaire de séance

Lindsay CAPON